



Le mouvement étudiant
associatif indépendant

Paris, le mardi 1^{er} mars 2011

Contribution de PDE sur le Plan Réussir en Licence Phase 2

Délégation Générale à la Représentation

representation@pde.fr

06 86 50 05 80

Promotion et Défense des Etudiants

Organisation étudiante représentative au sens de l'article L811-3 du Code de l'Éducation, conformément à la Loi n°89-486 du 10 juillet 1989

Association Loi 1901, enregistrée à la préfecture de Police de Paris sous le numéro 94/3369

Siège administratif : 14 passage Dubail, 75010 Paris > www.pde.fr > contact@pde.fr > 01 43 40 10 71

BDE, Corps, Amicales et Associations Etudiantes indépendantes



Introduction et sommaire

Les trois principaux objectifs de ce nouvel arrêté licence est de réorganiser ce diplôme, de professionnaliser la formation et de personnaliser les parcours pour répondre au mieux aux étudiants afin d'augmenter le taux de réussite des étudiants en premier cycle.

Sommaire

Introduction et sommaire	1
1. Définition d'un diplôme de Licence	2
2. L'orientation	2
a. Le passage du secondaire au supérieur	2
3. Organisation globale de la formation	5
4. Assurance - qualité	9
5. Suivi des étudiants	9
6. Modalités de contrôle des connaissances	10



1. Définition d'un diplôme de Licence

Le premier cycle des études supérieures regroupe un grand nombre de formations et de diplômes (y compris des niveaux intermédiaires) : la licence, la licence professionnelle, les DUT, les BTS, les diplômes de santé, les premières années des formations d'ingénieurs et de commerce, etc.

Par ailleurs, PDE attire l'attention sur le fait que les licences sont très différentes en fonction des filières, et qu'il n'existe pas de modèle unique.

Concernant la licence générale, nous estimons que ce diplôme doit être pleinement à double objectif : la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Cette nécessité (et les proportions poursuite d'études/insertion pro) est néanmoins fortement dépendante des filières. C'est pourquoi nous nous félicitons de la création de groupes de travail filières, et nous encourageons vivement ceux-ci à travailler en étroite collaboration avec les associations étudiantes nationales monodisciplinaires.

Nous soulignons également que les licences professionnelles sont des diplômes très professionnalisants, focalisés sur des métiers très spécifiques. Elles ont une forte réactivité, et peuvent également facilement être créées et supprimées (si le besoin disparaît). Les licences générales devraient quant à elles ouvrir sur des champs de métiers plus larges, plus stables, qu'il est nécessaire d'identifier, filière par filière.

Le diplôme de licence doit se définir par rapport aux connaissances et compétences qu'il apporte (et certifie) et non par opposition aux autres diplômes (un diplômé de licence ne doit pas être considéré comme un étudiant qui n'a pas eu de master). Il serait ainsi utile de définir l'ensemble des acquis d'un diplômé de licence, au niveau général et au niveau de la discipline. L'utilisation des indicateurs de Dublin peut donner quelques éléments de travail.

Les diplômes de licence sont décernés aux étudiants qui :

- ont acquis des connaissances et un niveau de maîtrise dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation du degré secondaire II. Ce champ d'études se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des ouvrages scientifiques et des savoirs issus de la recherche ;
- sont capables d'utiliser de façon professionnelle leurs connaissances et compétences dans le cadre d'un emploi ou d'une autre activité et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques ;
- sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement, dans leur domaine d'études – en vue de formuler des opinions fondées sur des réflexions concernant des thèmes significatifs d'ordre social, scientifique et éthique ;
- sont capables de communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, des idées, des problèmes et solutions ;
- ont développé des capacités d'apprentissage nécessaires à la poursuite plus autonome de leur formation.

2. L'orientation

Le passage du secondaire au supérieur

Un passage réussi du lycée vers l'enseignement supérieur constitue la première pierre de la réussite à l'université. La connaissance de filières existantes, des contenus des enseignements, des débouchés, de la



vie étudiante sont autant d'informations nécessaires pour que chaque bachelier, il soit de la série générale, technologique ou professionnel puisse faire un choix éclairé et responsable sur la formation future.

L'orientation active, et son corollaire Admission post-bac, a permis un certain nombre d'avancées. Mise en place par la loi LRU (article 20), suite notamment au rapport Hetzel « Université Emploi », elle propose un dispositif d'orientation et de préinscription à l'université, généralisé à tous les lycéens de terminale. Les universités les conseillent et les accompagnent au moment de leurs choix d'orientation (début du second trimestre de Terminale).

Néanmoins, il est nécessaire d'apporter des améliorations à l'orientation active, afin de la rendre réellement efficace et juste.

Différencier la phase d'information et la phase de choix

Il est important de différencier la phase d'information et la phase de choix.

La première phase est nécessaire, dans le cadre de l'orientation active, car elle permet de donner un panorama sur l'ensemble des formations existantes, leurs contenus et leurs objectifs. La seconde phase doit permettre au futur étudiant d'avoir un avis éclairé, et non contraignant, sur ses choix

Les relations entre les lycées et l'enseignement supérieur

La réforme du lycée a mis en place « l'accompagnement personnalisé et le tutorat » qui doivent être le lieu et le moment de cette diffusion de l'information. Mais celle-ci ne doit pas être uniquement effectuée par les enseignants « professeurs principaux », ces derniers n'ayant bien évidemment pas une connaissance exhaustive des filières du supérieur. Il est nécessaire d'y associer pleinement les représentants des universités, des écoles et autres instituts, et les représentants des associations étudiantes.

Dans l'objectif de renforcer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il est important que des conventions soient établies entre les lycées d'une part, et les universités et écoles d'autre part. Ces conventions pourraient développer par exemple, les visites de lycéens à l'université, notamment via des journées portes ouvertes (JPO), ou encore la présence d'enseignements-chercheurs et d'associations étudiantes lors de « l'accompagnement personnalisé et le tutorat »

Ces échanges doivent permettre aux futurs étudiants de connaître la réalité des formations et de la vie étudiante, pour aller par-delà les représentations, issues par exemple des médias ou des images qu'ont les formations universitaires des décennies passées.

Harmoniser l'information des futurs étudiants

Aujourd'hui, les futurs étudiants sont confrontés à un paradoxe : jamais l'information n'a été aussi dense et abondante (notamment via les sites internet, les journaux, les revues, les salons etc.) et jamais elle n'a été aussi peu lisible. Avec plus de 8000 points d'orientations différents, des sites internet extrêmement divers et de toute nature, la création d'un lieu unique et dématérialisé est nécessaire. Le site de l'Onisep répond à cette demande, avec des tel Vocasciences spécialisés dans certaines filières.

Lettre de motivation

PDE souhaite que chaque lycéen rédige une lettre de motivation lors de l'orientation active. En effet, cette lettre de motivation constituerait souvent le premier moment où le futur étudiant aurait à se projeter dans





son avenir, y réfléchir et ainsi commencer à concevoir son parcours pédagogique pour parvenir à son projet professionnel. Bien évidemment, il est nécessaire que l'environnement social du futur étudiant ne soit pas un obstacle à son écriture, et cette lettre devra donc être construite en étroite relation avec les enseignants du lycée.

Entretien pour chaque futur étudiant

L'orientation active doit être une orientation correspondant aux objectifs de formation et de carrière du futur étudiant. Ainsi, chaque étudiant demandant un entretien doit être en mesure de pouvoir en avoir un. A charge de l'université de définir sa stratégie et les personnes qui conduisent cet entretien. Il est évident que les professeurs, ainsi que le SCUIO ont un rôle prépondérant à jouer et que derrière ces entretiens se pose la question de la formation à l'orientation des personnes qui font passer les entretiens.

Lisibilité de l'offre de formation

L'offre de formation en Licence est riche et diversifiée, et, contrairement aux autres cursus du cycle L, son contenu n'est pas strictement cadré au niveau national. Cette liberté permet de proposer des formations s'appuyant sur les forces des établissements, en y incluant des éléments de recherche dès le premier cycle. Nous reviendrons sur ces éléments lors d'un prochain paragraphe. Néanmoins, cette diversité, couplée avec le passage au LMD en 2002, a provoqué une véritable inflation des dénominations des diplômes, notamment en master, mais également en licence. Ainsi, sur une même académie, il est possible de trouver une licence de « physique », une licence de « physique chimie », une licence de « physique et mécanique », une licence de « sciences fondamentales et appliquées », et XXXXX. Dans un objectif d'améliorer la visibilité et la lisibilité de nos diplômes de licence, il serait opportun d'harmoniser la nomenclature des dénominations, via une liste de référence. Celle-ci devra bien évidemment être « vivante », c'est-à-dire évoluer au fur et à mesure des années et des vagues d'habilitations pour correspondre à la réalité, et ne pas conduire à un cadrage trop strict, tout en étant suffisamment stable pour assurer une pérennité dans le temps nécessaire pour être garant de visibilité. Elle devra également permettre tant aux futurs étudiants qu'à leurs familles et à leurs futurs employeurs de disposer d'une véritable lisibilité sur l'offre de formation de licence.

Tout au long du cursus

Le passage du secondaire au supérieur constitue une étape importante dans l'orientation des étudiants, mais elle ne doit pas être l'unique étape. Le cursus de licence ne doit pas être construit tel un tube, mais doit obligatoirement proposer des passerelles vers d'autres formations de licences, du même domaine ou d'un domaine différent, et vers d'autres types de formations tels les BTS, les DUT ou encore les CPGE. Ces passerelles doivent être obligatoirement présentes et proposées dans toutes les maquettes de licences, pour créer un véritable continuum d'orientation permanente et progressive, pour qu'un premier choix effectué à 18 ans ne soit pas un choix couperet et que toute tentative de réorientation ne soit pas synonyme d'échec.

Tout au long de la vie

La formation tout au long de vie (FTLV, également appelée Life long learning, LLL) est un enjeu important pour les années à venir, et il convient que les universités intègrent pleinement cette dimension dans leur offre de formation. Un certain nombre d'outils ont été prévus par la loi XXXXX et ceux-ci devront faire l'objet d'une évaluation.



3. Organisation globale de la formation

L'organisation de la formation au sein du diplôme national de licence nécessite un certain nombre de modification, en s'appuyant notamment sur les dispositifs innovants intégrés dans le plan réussite en licence phase 1, mais également sur les initiatives prises depuis par les universités et présentées au sein de leurs Cevu et lors des séances du « Cneser Habilitation ». Par ailleurs, l'organisation précise d'une formation de licence est très variable, et dépend fortement de la discipline et de la filière. Néanmoins, un certain nombre de grands principes peuvent être mis en avant.

Portails d'entrée

Partant du constat qu'un nombre très important d'étudiants souhaitent une ouverture sur un champ disciplinaire en première année de licence, tant pour ne pas être contraint par une spécialisation trop rapide que pour pouvoir bénéficier de passerelles en cas de réorientation, il est aujourd'hui nécessaire que le premier semestre de la licence, voire la première année de licence, soit organisé en un portail disciplinaire, rassemblant les fondamentaux de différentes matières. Le périmètre de celui-ci doit être laissé à l'appréciation des universités et des UFR, notamment en fonction des disciplines. Ces portails sont très présents dans les universités à dominante « sciences et technologiques ».

Répartition équilibrée entre enseignements disciplinaires et transverses

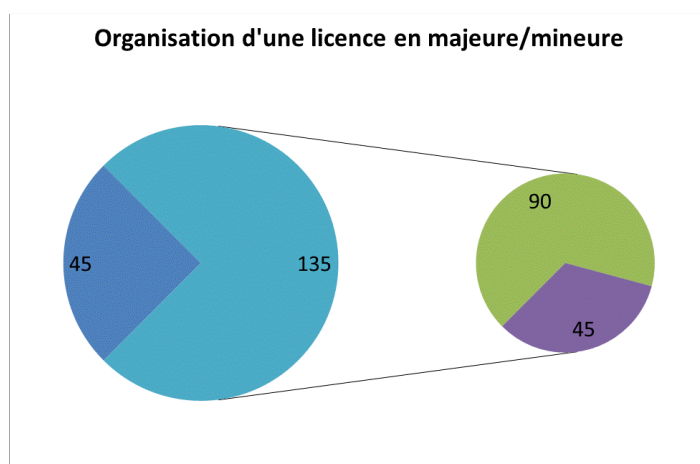
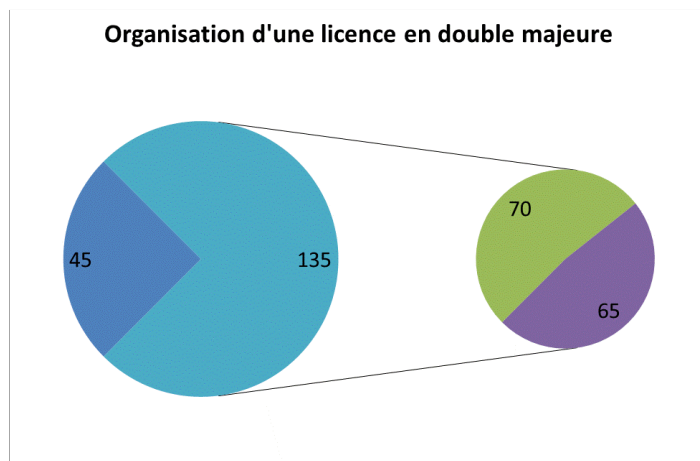
Une formation de licence propose une part des enseignements dits « disciplinaires » et d'autre part des enseignements dits « transverses », « génériques » ou « préprofessionnels ». Cet équilibre doit être présent dans l'ensemble des filières, qui pourrait être de 75% - 25% (soit, pour l'ensemble de la licence, 135 crédits ECTS pour les enseignements disciplinaires et 45 crédits ECTS pour les enseignements transverses).

Parmi les enseignements transverses peuvent être identifiés :

- les langues étrangères et outils linguistiques ;
- l'informatique ;
- les éléments de culture générale ;
- le sport ;
- les éléments d'employabilité (découverte des champs de métiers, rédaction de CV et de lettre de motivation, préparation aux entretiens) ;
- le(s) stage(s) ;
- les UE d'ouvertures et les UE libres.

Par ailleurs, les enseignements disciplinaires devraient être organisés sous différents aspects, dans le respect des différents référentiels prévus par domaine :

- un couple majeure-mineure (dans le même domaine tel « licence majeure physique mineure chimie, ou dans deux domaines différents, tel « licence majeure biologie mineure droit » ;
- un couple double majeure, pouvant aboutir sur une bilicence (exemple : licence allemand-anglais) ;
- une double licence, qui aboutirait à l'octroi de deux diplômes de licence ;



Méthodes d'enseignement

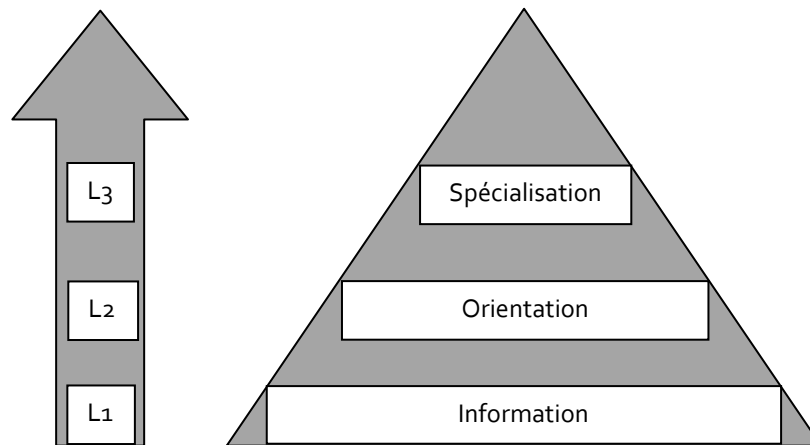
Les méthodes d'enseignement en Licence doivent être profondément modifiées. En effet, afin d'assurer un enseignement et un encadrement de qualité, au plus près de l'étudiant, il est nécessaire :

- de diminuer le nombre d'étudiants dans chaque groupe de TD ;
- d'augmenter le nombre de TD ;
- de faciliter les liens entre les différents enseignants (par la création de réelles équipes pédagogiques, pour éviter par exemple que les cours ne soient pas incohérents avec les TD, ou eux-mêmes incohérents avec les examens et partiels) ;
- d'introduire de la pédagogie par projet (création et suivi d'un projet scientifique ou d'une loi/texte réglementaire, tout au long de l'année, voire tout au long de la licence).

Actuellement, l'article 13 de l'arrêté licence prévoit que « les cours représentent au maximum la moitié des enseignements ». Cette disposition doit être conservée et appliquée dans l'ensemble des filières, car elle est garante du maintien de l'enseignement en petits groupes, vecteur efficace de transmission des connaissances et des compétences, au plus proche des étudiants.

Spécialisation progressive

En ce qui concerne la spécialisation, celle-ci doit être progressive et tout au long du cursus. A partir des « portails » en L1, par le choix d'options et de parcours, l'étudiant se spécialise, pour intégrer une mention de licence ou de licence professionnelle.



Cette spécialisation progressive a pour objectif d'éviter des mises en situation d'échec par méconnaissance des contenus et des futurs métiers, et de faciliter les orientations et les choix entre les différentes filières, tant en matière de disciplines qu'en matière de durée des études.

Pédagogies et parcours adaptés aux besoins de chacun

Partant du constat, certes évident, que les besoins et les capacités des étudiants sont tous différents, il est important d'instaurer des enseignements adaptés et spécifiques, permettant par exemple aux étudiants lauréats de bac technologique ou professionnel de bénéficier de cours et/ou de TD de remise à niveau. Le modèle unique ne peut fonctionner pour 2,3 millions d'étudiants. Proposer des parcours adaptés, en fonction des choix, des capacités et des ambitions de chacun est aujourd'hui une nécessité pour permettre la réussite de tous.

En outre, ces parcours doivent permettre une double adaptation. D'une part, ceux-ci doivent s'adapter en fonction du niveau des étudiants pour leur permettre de renforcer leurs connaissances et compétences par la mise en place de modules tels que le tuteurat ou des groupes de TD différenciés. D'autre part, en fonction de l'activité des étudiants pour qu'ils puissent suivre une scolarité qui tiennent compte de leur emploi du temps qu'ils soient salariés, élus en conseils d'établissement ou responsables associatifs. Par ailleurs, il est absolument nécessaire que le choix d'intégrer ou non ces parcours adaptés doit rester à l'appréciation de l'étudiant concerné, et qu'ils ne doivent en aucun cas faire apparaître une forme de discrimination ou de ghettoïsation.

Anglais et langues étrangères

Le renforcement de l'anglais dans les cursus est aujourd'hui nécessaire, avec une certification reconnue (CLES, Toeic, Toefl, ...) et l'instauration d'une véritable préparation gratuite à ces certifications. L'anglais ne doit plus être considéré aujourd'hui comme une langue étrangère, mais comme un outil de travail nécessaire pour tout diplômé de licence.

Par ailleurs, il est également souhaitable de mettre en place la possibilité pour chaque étudiant de pouvoir apprendre une langue étrangère, niveau débutant ou confirmé, car il s'agit d'un atout dans l'ouverture d'esprit, la formation des étudiants et l'insertion professionnelle.

L'informatique doit bien évidemment faire également partie intégrante des formations de licences, avec une certification (Czi mise à jour par exemple).

Stages

L'instauration de stages, obligatoire ou optionnel, dans les cursus de licence doit être systématisée, car ils sont un élément majeur en matière de professionnalisation, d'employabilité, de mise en pratique de connaissances théoriques et de reconnaissance de la part des futurs employeurs. Néanmoins, il est nécessaire d'être vigilant sur le nombre de lieux de stages disponibles pour que tout étudiant puisse en faire un. Pour cela, la problématique des stages soit abordée au sein des différents groupes de travail par filière, qui définiront les référentiels de compétences, car la place des stages dans les cursus pédagogiques dépend des différentes filières.

Une professionnalisation par-delà les stages

L'arrêté Licence de 2002, dans son article 13, dispose que « la licence peut comprendre des éléments de préprofessionnalisation, de professionnalisation ». La professionnalisation doit être rendu obligatoire dans l'ensemble des licences, sous toutes ses formes :

- Stages ;
- UE de préparation au monde professionnel ;
- Formation par projets individuels ou en petits groupes ;
- Une véritable approche par compétence.

Intelligence économique

PDE soutient, en UE optionnel, le développement une sensibilité à « l'environnement dans lequel évoluera le futur diplômé ». En ce sens, les travaux sur les référentiels « intelligence économique et nouveaux risques » doivent être encouragé, et si l'expérimentation est concluante, la généralisation de cette UE devra être envisagée.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'étudiant diplômé d'une licence doit pouvoir choisir entre une insertion professionnelle directe et une poursuite d'études en deuxième cycle supérieur.

Le développement de l'insertion professionnelle nécessite plusieurs éléments :

- Une meilleure articulation, notamment en termes de flux d'étudiants, entre la licence et la licence professionnelle.
- Une plus grande proximité, sans qu'il y ait adéquation, entre l'enseignement supérieur et les employeurs. Celle-ci doit se faire à deux niveaux : au niveau national, via les référentiels par filière, et au niveau local, via les conseils de perfectionnement en licence.
- Le renforcement en moyens et en ressources humaines des Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) instauré par la loi LRU.
- L'instauration de forums de métiers, organisés en partenariat fort avec les associations étudiantes de filières, présentes sur chaque campus. Ces forums permettent aux étudiants de rencontrer directement des entreprises et autres employeurs.



La poursuite en master constitue le choix majoritaire des diplômés de licence. Pour réaliser orientation éclairée, il est nécessaire de donner aux étudiants une connaissance précise des différentes spécialités de master, et des débouchés prévus. Pour cela, des forums de présentation des différents masters pourraient être organisés, en s'appuyant sur les associations étudiantes de masters. Par ailleurs, les sites institutionnels tels celui de l'Onisep ou l'Aeres devraient être enrichis pour être un outil efficace au service des étudiants, et ne pas laisser la mission d'orientation au service marchand.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements par les étudiants doit être généralisée

La mise en place doit se faire au niveau du conseil d'UFR pour prendre en compte les spécificités de chacune des composantes telles que le meilleur moyen de diffusion du sondage, la période la plus favorable et, bien évidemment, le contenu du questionnaire. Nous insistons pour qu'un réel travail de synthèse des réponses soit effectuée, a minima, au niveau de l'équipe pédagogique pour développer la qualité de la formation.

4. Assurance - qualité

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements doit être généralisée et mise en place au niveau de chaque UFR. En effet, cela permettrait de prendre en compte les spécificités de chacune des composantes qu'il s'agisse du moyen de diffusion du questionnaire, sa période d'envoi ou, bien évidemment, son contenu. Cependant, pour que cette évaluation ait un sens, il est nécessaire qu'un travail de synthèse des réponses ait lieu car il participe au développement de la qualité de la formation. Cette synthèse, à minima au niveau de l'équipe pédagogique, doit permettre de corriger les erreurs ou dysfonctionnements et encourager les bonnes pratiques, via une réelle rétroaction.

5. Suivi des étudiants

Semestre « Rebond »

La mise en place d'un semestre rebond est à encourager. Il permet aux étudiants en échec dès la fin du premier semestre de remplacer le second semestre par un deuxième premier semestre. Ce dispositif aide les étudiants à éviter le décrochage lors du second semestre car ils ne se retrouvent pas dans des cours en n'ayant pas validé les fondamentaux du premier semestre. Le second premier semestre doit les aider à assimiler les connaissances qui leur seront nécessaires pour la suite de leur cursus sans le sentiment d'avoir perdu une année.

Encadrement pédagogique

La généralisation de la mise en place d'équipes pédagogiques au sein de chacune des filières doit permettre d'aider les enseignants dans leur mission de formation des étudiants. La visibilité sur l'ensemble de la formation des équipes pédagogiques garantit la cohérence des enseignements délivrés. Par exemple, elles pourraient prodiguer des conseils afin que les TD soient en phase avec les cours et en cohérence avec les attentes des enseignants préparant les examens. De plus, la présence des étudiants est souhaitable car





elle permettrait de prendre en compte les attentes de ces derniers en termes de méthodes d'apprentissage ainsi que de connaître leurs propositions et idées pour améliorer leur formation.

Tutorat

Bénéficier de tutorat doit rester un choix de l'étudiant même si rien n'empêche, bien au contraire, que cette décision soit prise après conseils auprès de ses enseignants. Cet accès facultatif mais obligatoirement proposé de l'accès au tutorat permet aux étudiants motivés de trouver l'aide nécessaire à leur réussite tout en n'étant pas dérangé par ceux qui y auraient été contraints.

Ce tutorat peut être assuré soit par des enseignants soit par des étudiants. En effet, chacun étant complémentaire l'un de l'autre ; les enseignants bénéficiant bien évidemment de connaissances précises alors que les étudiants, d'un niveau suffisant, possèdent la proximité. Cette proximité permet également aux étudiants de poser des questions qu'ils n'auraient peut-être pas osé demander à leurs enseignants.

Enseignant référent

La mise en place d'un enseignant référent pour tout étudiant qui en fait la demande est à soutenir. Ses rôles sont aussi divers que d'informer les étudiants pour qu'ils bénéficient des meilleures indications pour faire leur orientation ou de trouver les causes de ses échecs si ils sont dans ce cas.

6. Modalités de contrôle des connaissances

Contrôle continu

Les modalités de contrôle des connaissances doivent être aujourd'hui modifiées, pour y inclure une part plus importante de contrôle continu. L'objectif de ce renforcement est double :

- permettre à l'étudiant de bien définir ses acquis, ses points forts et ses points faibles tout au long du semestre, sans attendre l'examen terminal, parfois couperet. L'objectif est clairement que l'évaluation soit pédagogique et non une sanction ;
- permettre une orientation progressive, au sein des différentes disciplines (du portail d'entrée à la spécialisation) et au sein des différents parcours.

Néanmoins, il est nécessaire que le contrôle continu soit mis en place sous sa forme véritable. En effet, certains retours d'élus étudiants font état d'universités qui ne donnent les résultats du contrôle continu qu'après les examens terminaux (ce qui n'est pas très utile dans l'objectif d'une progression de l'étudiant au cours du semestre), ou d'autres universités qui ne le réalisent que la semaine précédant l'examen final. Le contrôle continu permet également l'apprentissage au fur et à mesure des connaissances et compétences prévues dans chaque UE. De plus, les données chiffrées montrent que les étudiants ont de meilleurs taux de réussite lors de ce que le contrôle continu est instauré. Pour cela, nous souhaitons une hausse de la part du contrôle continu, tout en respectant les spécificités des filières et des cursus.

Consultation des copies

Il est important que la consultation des copies, bien que propriétés de l'Université, soit systématique pour permettre à l'étudiant de mieux appréhender les difficultés qu'il a eu et, ainsi, travailler ces lacunes pour une meilleure réussite à la session de rattrapage ne cas d'examen terminal ou l'interrogation suivante en





cas de contrôle continu. Pour améliorer le système, il serait souhaitable qu'une consultation personnalisée, avec la présence de l'enseignant et à la demande de l'étudiant, soit possible.

Note éliminatoire

PDE s'oppose à la mise en place de notes éliminatoires qui ne peuvent s'apprécier qu'au regard de la moyenne. Par exemple, une note de 6/20 n'a pas la même valeur si la moyenne de la promotion est de 5/20 ou de 12/20. Nous pensons donc que, pour assurer une connaissance minimale dans chacune des matières, il est préférable de jouer sur les coefficients pour que le jeu des compensations ne permette pas de compenser une note très faible d'une matière primordiale par une très bonne note dans une matière facultative.

